# Course de



Inscription 5€ Informations Myrolls14@gmail.com

Nom de l'équip:

# Responsable de l'équipe

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal:

Téléphone:

Ville:

Mail:

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter le règlement.

**Signature** 

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information myrolls14@gmail.com ou 06 33 49 45 81

# LE VILLAGE 2023 Course Caisses à Savon REGLEMENT DU CONCOURS

Le dimanche 24 septembre, la ville de Vire en partenariat avec les associations MyRoll's organise l'évènement Le village de la mobilité et du développement durable.

Toute la journée, des stands d'animations et d'informations seront accessibles à toutes et à tous sur la place du Château. Le Village se clôturera avec une petite animation musicale.

Les règles techniques du concours sont définies dans la plaquette de présentation.

Le concours consiste à concevoir et à réaliser une « caisse à savon » originale (véhicule ne possédant pas de moteur, se déplaçant par la seule force de gravité, elle est composée de roues, d'un volant et de freins), selon les critères définis plus loin, puis à la faire rouler à l'occasion de la course de Caisses à Savon » qui se déroulera le **dimanche 24 septembre 2023** Place du Château à VIRE 14500.

Ce concours entre dans la catégorie des opérations où les gagnants ne sont pas sélectionnés par le hasard, mais par leur temps de course et par un Jury.

L'inscription est de 5 euros, aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment les frais de déplacement pour participer à la compétition, de même que ceux engagés pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course prévue lors de l'événement, ni les frais postaux ou de connexion Internet.

# **QUI PEUT PARTICIPER?**

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 14 ans à la date de l'événement. Les mineurs doivent fournir une autorisation écrite d'un représentant légal

## DONNEES TECHNIQUES DE LA CAISSE A SAVON

Sa taille ne doit pas dépasser **1.45 mètres de large**, **2.70 mètres de long** et **2 mètres de haut**. Son poids ne doit pas dépasser **120 kg** (à vide, sans son pilote et co-pilote), raison pour laquelle il faut limiter les pièces métalliques.

Il doit être composé de 4 roues en position de rectangle.

Sa surélévation doit être d'au moins 3 cm au-dessus du sol.

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et l'arrière des véhicules.

Toute source de propulsion motorisée est interdite (sans moteur, sans pédale de type vélo) : propulsion à la seule force physique de l'équipe.

Seules les caisses à savon dotées de freins et d'une direction (volant fermé de forme arrondie) en parfait état de marche ayant passées avec succès la validation technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

A l'exception du pilote et du co-pilote, aucune partie amovible n'est tolérée sur la caisse à savon.

La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement.

Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou le co-pilote et/ou le public assistant à la compétition.

Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

Les candidats doivent satisfaire à l'ensemble des règles techniques énoncées dans la plaquette de présentation contenue dans le dossier d'inscription, y compris celles qui ne sont pas reprises dans le présent article.

# **DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Une vérification technique de chaque caisse à savon, aura lieu le jour de l'événement. Cette vérification débutera le 24 septembre à partir de 13h00. Seules les caisses à savon ayant passées avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Le 24 septembre à partir de 15h00, se déroulera la compétition.

La ligne de départ se trouve rue Notre Dame à Vire,

la ligne d'arrivée 400 mètres plus bas.

Les caisses à savon doivent se présenter totalement montées sur la ligne de départ.

Les équipes de chaque caisse à savon sont composées de 4 personnes au maximum : un pilote & un co-pilote, et 2 assistants âgés de plus de 14 ans, pour aider au démarrage.

Pour tous les participants, le port du casque est obligatoire.

Les participants doivent venir avec leur propre casque. Les casques seront contrôlés lors de la vérification technique.

Pour le pilote et son co-pilote, le code vestimentaire (pantalon, haut à manches longues et paire de gants) doit être obligatoirement respecté pendant la course.

#### LES CRITERES D'EVALUATION DE LA COURSE

Les candidats seront jugés selon les critères suivants, cumulés ou non :

- 1 Le temps de course réalisé par chaque caisse à savon pour parcourir le tracé de la piste. Ce temps ne pourra être validé qu'aux conditions impératives suivantes :
- Franchissement par la caisse à savon de la ligne d'arrivée par l'ensemble de son équipage (pilote et co-pilote).
- Tout incident demandant l'intervention d'un commissaire de piste implique l'élimination de la caisse à savon pour ce premier critère.
- 2 La créativité (originalité de la caisse à savon) et mise en scène au moment du départ :

Un jury jugera ce critère par la notation de 1 à 5 de la caisse à savon. La moyenne de ces notations fera foi pour ce critère. En cas d'ex-aequo, le jury les départagera par consensus.

Seules les caisses à savon ayant terminé la course en franchissant la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage à bord (pilote et copilote) seront notées par le jury pour ce critère de créativité.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

# **PUBLICATION**

Les participants au concours autorisent l'association organisatrice à publier leur image et celle de leur caisse à savon (photographies ou films), sans que ceci ne leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité que la remise des prix attribués aux gagnants.

## CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

## ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Contact: D. Marot, MyRoll's myrolls14@gmail.com